

Communiqué de presse
Infection de rats porteurs du virus cowpox

Des rats porteurs du virus cowpox ont contaminé des personnes depuis le début de l'année 2009. Les animaux en question avaient été achetés dans les animaleries mentionnées dans le communiqué de presse conjoint au Ministère de la santé et des sports et au Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les premiers résultats relatifs à la traçabilité de l'infection mettent en évidence que les animaux en question sont originaires, initialement de la République tchèque à destination de la France, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique.

Il n'existe pas de test mettant en évidence la présence du virus, proche de la variole, et celui-ci n'est révélé qu'à l'occasion d'examens *post mortem*. Seuls des signes cliniques peuvent être mis en évidence : mortalité, signes de respiration difficile et lésions cutanées notamment.

La cellule de crise mise en place par le Ministère de l'agriculture et de la pêche nous a précisé que les animaux identifiés de cette provenance ou qui ont été en contact avec ces derniers vont être euthanasiés.

Par mesure de sécurité, nous recommandons aux professionnels, qui estiment que les animaux qu'ils détiennent peuvent être infectés, de se prémunir des risques de morsures ou de griffures par le port de gants de sécurité ou mieux procéder au retrait temporaire des animaux pour lesquels ils ont un doute quant à la provenance. Par ailleurs, la cellule de crise du Ministère recommande une reprise des animaux vendus aux clients qui le demande.

Pour le cas où les magasins détiendraient des cadavres de tels animaux il est recommandé de les conserver au congélateur afin de pouvoir justifier aux autorités du sort des animaux achetés.

Paris, le 11 février 2009

Contact :

PRODAF
Luc LADONNE
01 40 40 25 04 ou 06 20 79 28 37